

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DFPE 153 Signature d'un avenant n°1 de prolongation à la convention de délégation de service public, pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue de la Guadeloupe (18e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 ;

Vu la délibération en date des 26, 27 et 28 mai 2015, approuvant la signature de la convention de délégation de service public avec l'association Crescendo pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue de la Guadeloupe 18^e ;

Vu l'avis de la Commission Concessions en date du 9 avril 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose de prolonger de 7 mois l'exploitation de cet établissement et de reporter l'échéance du contrat de délégation de service public du 31 décembre 2021 au 31 juillet 2022 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6^e commission.

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention de délégation de service public, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Crescendo;

Article 2 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2022, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO